Nous avons déjà eu l'occasion d'entendre, cette année, et de féliciter sincèrement M. Merchier dans sa conférence : *La France à vol d'oiseau*. Il a été des plus intéressant, très clair et très instructif.

La salle de la Bourse sera, comme de coutume, trop petite pour l'affluence qui s'y portera.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Requillart-Desaint, ancien conseiller municipal, ancien vice-président de la commission administrative des hospices et du bureau de bienfaisance, ancien administrateur de la caisse d'épargne.

M. Requillart avait 88 ans. Nous reviendrons sur cette vie qui fut si bien remplie.

L'utilité des refuges de nuit. — Depuis quelque temps, les postes de police sont encombres de malheureux qui viennent y chercher la nuit un abri contre la rigueur de la température.

Il y a parmi ces pauvres, des gens honnêtes et des individus tarés. Hier et avant-hier encore, deux ouvriers se présentaient au poste et comme on leur refusait l'hospitalité, ils prirent le parti d'injurier les agents, sûr moyen de faire agréer leur demande.

Mercredi, après-midi, un vieillard suivait la rue de Naples d'un pas chancelant; tout-à-coup les passants le virent s'affaisser. On alla quérir le docteur de Chabert; celui-ci déclara que le malheureux tombait d'inanition.

L'agent Watteau l'emmena dans un estaminet, où il lui fit servir à manger; puis, il le fit conduire en voiture à l'Hôtel-Dieu.

Ce pauvre homme se trouve sans ressources et est devenu incapable de travailler. Il se nomme Théodore Daniaux.

Le tocsin a sonné, mercredi soir, à nos principales églises. Un commencement d'incendie qui, heureusement, n'a eu aucune suite funeste, venait de se déclarer chez M. Charles Dekien-Ménard, marchand de meubles et objets de literies, rue de Lannoy, 58.

C'est Mme Dekien qui, la première, s'est aperçue du feu, par la fumée qui s'échappait de la porte de la cave.

Personne, cependant, n'y était descendu durant l'après midi et la cause de ce commencement d'incendie restera très probablement inconnue.

Est-ce un passant qui aura laissé tomber dans le soupirail une cigarette ou une allumette mal éteintes?

La cave n'était pas voûtée et le feu attaqua une balle d'étoffes.

Les pompiers, arrivés avec la pompe à vapeur, se mirent en devoir d'arroser la cave jusqu'à complète extinction du feu. Ils y réussirent d'ailleurs, et une balle de laine, qui était dans la cave, n'a pas été atteinte.

M. Dekien n'est pas assuré. Ses pertes s'élèvent à quelques centaines de francs. Elles auraient été beaucoup plus importantes si le plancher avait été attaqué par le feu, car le magasin était rempli de meubles.

A noter la présence de M. Vinchon, adjoint; de MM. les commissaires de police et de la gendarmerie.

Un accident rue du Coq Français. — Hier, vers neuf heures du matin, un ouvrier appréteur de la rue Ste-Thérèse, travaillait à une presse hydraulique dans l'établissement de MM. Motte et Delescluse, rue du Coq-français, lorsque l'écrou d'une des quatre colonnes de l'appareil se brisa; l'ouvrier reçut un morceau de l'écrou sur la nuque et tomba évanoui.

Après avoir reçu les premiers soins de M. Denis, médecin, le blessé fut transporté à l'hôtel-Dieu. Il a été assez grièvement atteint. Il se nomme Ernest Vanverslachwole.

Les princes du Congo satisfaits de l'accueil qui leur a été fait à Roubaix l'an dernier, ont décidé de revenir nous visiter : ils organisent même pour le dimanche 11 mars, jour de la Mi-Carême, une petite fête : leurs Majestés descendront de la gare, croyons-nous, vers deux heures et demie de l'après-midi.

Nous aurons occasion de revenir sur toutes les belles choses qu'ils se promettent d'offrir à la vue des visages pâles.

Le bimbelotier Boët, qui a été jugé hier pour banqueroute frauduleuse, par la cour d'assises du Nord, et condamné à trois ans de prison, a tenu un bazar à Roubaix, sur la Grande-Place, d'octobre 1886 à janvier 1887.

Chronique colombophile. — Dans sa séance du 26 février, l'*Union fédérale colombophile* a décidé les concours suivants :

6 mai, Longueau, chez MM. Frady. — 10 id., St-Just, Ach. Lepers. — 13 id., Clermont, D. Desfontaines. — 21 id., Creil, Loucheur. — 27 id., Chantilly, B. Monnier. — 3 juin, Etampes, G. Lefebvre. — 10 id. Breteuil, A. Fleury. — 17 id., Clermont, J.-B. Niffle. — 24 id., Chantilly, Vandenberghe. — 1er juillet, Angerville, Jules Lepoutre. — 8 id., Creil, E. Maton. — 15 id., Chantilly, Eneman. — 22 id., Auffy-sur-Noye, Am. Bayart. — 29 id., St-Just, Deregnaucourt. — 6 août, St Just, G. Delplanque. — 12 id., Creil, J.-B. Baert. — 19 id., Amiens, Grovillon.

Dans l'exposition de pigeons qui vient d'avoir lieu à Anvers où le comte Ockeki de Paris a obtenu un des prix d'honneur, un de nos concitoyens M. J. W. Richardson a obtenu une mention spéciale pour ses pigeons *Capucins*.

Reconnaissance obliga

Asnan (Nièvre), le 4 juillet 1887. — La reconnaissance m'oblige à vous remercier; vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte m'ont parfaitement guéri des embarras gastriques et des douleurs névralgiques que j'éprouvais. Plusieurs de mes voisins s'en sont aussi très bien trouvés. (Sign. lég.) SAUTEREAU, instituteur. A M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris. 16612d

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — A VIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Des bruits de grève ont été, ces jours derniers, répandus en ville et plusieurs de nos confrères ont mis une certaine complaisance à les faire circuler.

De telles rumeurs sont toujours préjudiciables au commerce et on devrait, à notre avis, apporter un peu plus de circonspection en les relatant.

Quoi qu'il en soit, nous apprenons avec satisfaction que les difficultés survenues entre MM. Lorthiois, fabricants de tapis, et leurs ouvriers sont maintenant aplanies.

Voici dans quelles circonstances ces difficultés avaient surgi.

MM. Lorthiois occupent dans leurs ateliers une quarantaine d'ouvriers tisseurs à la main : d'autres ouvriers travaillent à domicile. Comme le tarif de façon appliqué à ces derniers était inférieur de 0,10 c. au mètre à celui des ouvriers travaillant dans la fabrique, MM. Lorthiois, désireux de niveler les deux tarifs, avaient prévenu les ouvriers de la fabrique qu'après la quinzaine la façon serait réduite de 10 centimes au mètre.

A la suite de cette détermination, les ouvriers tapisseurs tinrent plusieurs réunions dans lesquelles il fut, en effet, question de grève, sans cependant qu'aucune détermination ne fut prise définitivement.

Sur ces entrefaites, MM. Lorthiois, se rendant aux sollicitations de plusieurs patrons, ont consenti à laisser en vigueur le tarif primitif; l'incident peut donc être considéré comme terminé, grâce à l'esprit de conciliation dont MM. Lorthiois ont fait preuve.

Un commencement d'incendie s'est produit, mercredi matin, dans l'établissement de MM. Lorthiois frères, fabricants de tapis, rue du Petit-Village. Un bec de gaz a mis le feu à un métier mécanique : les flammes ont été promptement éteintes grâce à des appareils extincteurs dont l'usine était pourvue. Les pertes, s'élevant à 5 ou 600 francs, sont couvertes par plusieurs compagnies d'assurance.

Accident — Mardi, vers onze heures du matin, le domestique de M. Honoré, rue Quiétem, passait rue des Carliers, à hauteur de la rue de la Tossée, avec un camion chargé de balles de laines.

Plusieurs balles tombèrent et renversèrent le conducteur qui se fractura le coude et se fit plusieurs contusions.

Transporté dans l'estaminet de Mme veuve Lecomte, le blessé a reçu les premiers soins et a ensuite été conduit à son domicile.

Halluin. — Nous avons vu avec plaisir ce midi, l'arrivée en notre gare d'un wagon-lit ramenant M. Dedeuwarder, employé et voyageur de M. Odon Loridan, fabricant de chales.

M. Henri Dedeuwarder s'était rendu à Paris vers la mi-décembre pour y commencer sa tournée d'hiver. A peine arrivé, il y tomba malade et fut réduit à toute extrémité.

Ce n'est que cette semaine qu'on l'a jugé en état d'être ramené dans sa famille. Sa position malgré cela ne laisse pas d'inspirer encore des inquiétudes à sa famille et à ses amis.

LAINES

En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*

TABLEAU SYNOPTIQUE DES FLUCTUATIONS DE COURS, EN 1887 DU PEIGNÉ ET DE LA BLOUSSE, Buenos-Ayres, et RELEVÉ DES MOUVEMENTS DES CONDITIONS PUBLIQUES des principaux centres industriels du Nord. — Prix : 0.50 c.

LILLE

Nécrologie. — Les journaux américains nous apportent la nouvelle de la mort d'un de nos concitoyens, M. Achille Bureau, qui habitait Philadelphie depuis de longues années, où il s'était fait une très belle position. M. Achille Bureau était né à Lille, le 3 décembre 1835, avait étudié l'industrie du bronze à Bruxelles, auprès d'un de ses oncles, et était allé ensuite exercer cette industrie, il y a trente ans, en Amérique, où il fonda avec son frère, Edouard Bureau, une fonderie de bronze, sous la firme « Bureau brothers » à Philadelphie. Les statues du général Thomas, de Washington; du général Reynolds, de Philadelphie; de Shakespeare, à New-York; le groupe Indien, de Chicago, etc., sont sortis de ses ateliers.

M. Achille Bureau était le frère du colonel Bureau, ancien professeur d'histoire et de géographie à Saint-Cyr, et de M. Roland Bureau, graveur à Lille; il était venu au pays natal, il y a quelques mois, bien éloigné de prévoir qu'une indisposition accidentelle allait l'emporter si tôt. Il laisse une veuve et cinq enfants.

Le drame de la Citadelle. — Voici de nouveaux détails sur ce drame dont nous avons parlé hier :

L'auteur involontaire de cette catastrophe, — le pauvre soldat faisait peine à voir, tant sa douleur était poignante, et ne parlait de rien moins que de se suicider, — il a été arrêté et sera maintenu à la disposition de la justice tant que durera l'enquête ouverte par l'autorité militaire.

M. le capitaine Poublan, né à Pau, comptait 24 ans de bons services et habitait rue Massena, 57. C'est à M. le colonel de Ricouard qu'est échu le triste devoir d'annoncer la mort du regretté capitaine à Mme Poublan : comme bien on le pense, la douleur de la pauvre femme fut immense.

Dès mardi soir, le soldat Maes a été entouré de soins dévoués : on a pu procéder à l'extraction de la balle et aujourd'hui l'infortuné militaire était dans un état relativement bon; les médecins espèrent le sauver.

Le sieur Maes et le soldat Carré appartiennent à la classe 1886.

Les obsèques du capitaine Poublan auront lieu vendredi.

Marché aux chevaux. — Au marché de mercredi, 171 chevaux ont été exposés en vente. Transaction peu importante.

Vol de titres. — Lundi soir, une femme présentait au guichet de MM. Raquet et Lemetter, changeurs, rue Nationale, et offrait, pour les vendre, des titres d'une compagnie gazière, encore non cotés à la Bourse. M. Raquet ayant demandé à la visiteuse quelques explications sur les titres en sa possession, elle se troubla et appela un homme qui l'attendait dans la rue : celui-ci refusa de venir. On chercha alors la police, qui arrêta sans plus de forme de procès la porteuse d'obligations; — quant à l'individu, il avait disparu.

Les titres comprenaient 5 actions de 500 francs chacune et 4 obligations de la ville de Bruxelles. La police acquit bientôt la certitude que les titres présentés étaient ceux qui avaient été volés quelques jours auparavant chez M. Herbaut, appareilleur à gaz.

On arrêta alors définitivement la femme, qui déclara se nommer Amelie Martrie et agir pour le compte du sieur Vanpossel, demeurant rue de Juliers. Vanpossel fut également arrêté. L'enquête à démontré que les auteurs du vol de titres ont également détourné au préjudice de M. Herbaut un bracelet et une montre d'or. L'instruction continue et nous apprendra bientôt de quelle façon les titres et les bijoux sont devenus la propriété de ces malfaiteurs.

A ELLE

Votre teint délicat, sous la brise mordante
S'altère, et des rougeurs étoilent votre peau.....
Pour être, en plein hiver, plus fraiche et plus [charmante,
Adoptez l'ennemi des frimas, le Congo.
16606d Vaissier frères, Roubaix-Paris.

CONCERTS ET SPECTACLES

Il y avait foule, lundi soir, au concert que la *Cæcilia* offrait à ses membres honoraires au Grand-Théâtre.

La société chorale, toujours en progrès, sous la savante direction de son chef, M. P. Fournier, a chanté deux très jolis chœurs : *La prière avant la bataille*, qui pour n'être pas une nouveauté, n'en restera pas moins un des plus beaux du répertoire, et l'*Hymne du pain* de Tilman. La perfection avec laquelle a été chanté ce dernier, s'impose en très peu de temps, fait honneur à la *Cæcilia*.

M. P. Fournier, dont nous croyons inutile de refaire l'éloge, car nous avons souvent eu l'occasion de citer son talent de premier ordre, a joué en artiste accompli une *Fantaisie*, de Wettge, et *Le Rêve*, de Bermann.

Mme Paul Fournier, pianiste, prix du conservatoire de Bruxelles, et professeur à l'Académie de Tourcoing, nous a fait entendre la délicieuse *Promenade*, de notre concitoyen M. Clément Broutin. Elle a aussi fait preuve d'une réelle virtuosité dans la *Marche*, de Kowalski, la *Danse au Tambourin* et la valse l'*Enchanteresse*, de Divoir. Sans nous appliquer à énumérer toutes les sérieuses qualités qui distinguent cette artiste, nous emettons le désir de l'entendre plus souvent, c'est le meilleur compliment que nous puissions lui adresser.

Bien que ne possédant pas une voix assez forte pour remplir l'immense vaisseau du *Grand-Théâtre*, Mlle Gabrielle Foubert, de Lille, chante agréablement. Elle s'est fait applaudir avec l'air de *Rigoletto* et celui de *Suzanne* de Paladilhe.

Nous avons déjà parlé du bon organe de M. De Boeve baryton : Ce chanteur a bien détaillé deux grands morceaux tirés des *Vêpres Siciliennes* et du *du Trouvère*.

Un quatuor à cordes, a obtenu beaucoup de succès. Nous n'avons que des félicitations à adresser aux exécutants qui ont rendu dans la perfection le *second quatuor* d'Haydn, *Papillon* divertissement de Treys, une *Rêverie* de Mozart, et l'ouverture de *Tancrède* de Rossini.

Quelques membres de la *Cœcilia* se sont ensuite fait entendre dans un double quatuor de Hanssens, et dans un quatuor ordinaire.

Le Broutteux était chargé de donner la note gaie. Il a dit avec cette finesse qui le caractérise quelques unes de ses joyeuses compositions. Il a obtenu ce succès écrasant qui ne lui fait jamais défaut.

Tourcoing. — Le Cercle du Petit Château donnera une soirée musicale, dite *bachique*, le 4 mars 1888, à 6 heures 1/2. En voici le programme :

1re partie : 1° A. Mossique sur les *Mousquetaires au Couvent*, par la Fanfare, J. Steenbruggen; 2° Fantaisie hongroise, id., id.; c. Trompettes, marche, id., J. Knegtels; 2° *Quand l'oiseau chante*, romance, par M. V. Couvreur, Tagliofico; 3° Monologue, par M. Edouard Paris, ...; 4° Une nuit d'Ouvier *Cromwel*, romance, par M. Jean Huys, J. Couplet; 5° Fantaisie pour violoncelle, par M. Delbecque. Dumont; 6° Chansonnette, par M. Thomas Delvoye, ...

7 *La Branche d'Amandier* par la société chorale l'Avenir, E. Soubre; 8° *Au Printemps*, romance par M. Jules Morel, L. Montagne; 9° Monologue par M. Edouard Paris, ...; 10 Air du *Chalet* par M. A. Dupont, Adam; 11° 3e symphonie pour 2 violons, par MM. A. Roussel et A. Brulé, Doncla; 12° Chansonnettes par M. Thomas Delvoye, ...

2e partie : Arlequin Statue, pantomime bouffe en 2 actes arrangée par M. Léon Van Pachterbeke. — Le piano sera tenu par M. Paul Mages.

Tribunal correctionnel de Lille

PRÉSIDENCE DE M. PARENTY

Audience du mercredi 29 février 1888

Une question d'octroi. — Depuis vingt ans il existe à Roncq un règlement d'octroi aux termes duquel, celui qui fabrique ou récolte, doit faire à l'octroi une déclaration de tout ce qu'il a fabriqué ou récolté. Si les fabricants ou cultivateurs expédient au dehors, l'octroi rend ce qu'il a perçu; s'ils vendent dans la commune ou consomment personnellement, l'octroi conserve la somme perçue. Ce système qui, théoriquement, présente pour l'octroi de nombreux avantages, soumet les contribuables à des inconvénients non moins nombreux.

Aussi l'usage qui corrige tout, même les mauvais règlements

Si volet usus
Quem pene arbitrium est et jus et norma....

l'usage, dis-je, s'était établi dans la commune de Roncq, de considérer ce règlement comme lettre morte. Au lieu de payer, à l'octroi, une taxe sur tout ce qu'ils produisaient, au moment même de la production, les fabricants et cultivateurs se contentaient de verser, dans les bureaux de l'octroi, des sommes correspondant à la consommation dans l'intérieur de la commune. A quoi bon, en effet, verser dans les bureaux de l'octroi des sommes improductives qui devaient être rendues quand les objets fabriqués ou récoltés sortaient de la commune. Autant valait conserver cet argent dans sa caisse.

C'était le raisonnement général des cultivateurs et fabricants de Roncq depuis vingt ans, et l'administration tolérait cette interprétation qui rendait tout le monde heureux, lorsqu'éclata soudain la nouvelle que M. Bonduel, maire de Roncq, était révoqué, pour avoir violé l'article 7 du règlement séculaire qui prescrit de payer la taxe sur la production.

M. Bonduel était marchand de briques. Au lieu de verser, dans la caisse de l'octroi, une taxe correspondant à toutes les briques qu'il produisait, il se contentait de payer à l'octroi des taxes correspondant aux briques qui étaient destinées à servir sur le territoire de Roncq. Non seulement il fut révoqué, mais encore M. le préfet du Nord qui avait envoyé à Roncq un inspecteur des contributions pour compter les briques des fours de M. Bonduel, voulut contraindre l'adjoint du maire de Roncq, l'honorable M. Catteaux à le poursuivre devant les tribunaux correctionnels.

L'adjoint et le Conseil municipal, vu l'entière bonne foi de M. Bonduel, s'y opposèrent. Il y eut, à cette occasion, entre l'administration supérieure et l'administration municipale de Roncq une polémique poignante.

Bref, M. le Préfet du Nord fut obligé d'assigner à son corps défendant.

Me Basquin a soutenu la demande.

Me Boyer Chammart, au nom de la défense, a pris des conclusions tendant à démontrer :

1° Que M. le Préfet n'a pas qualité pour poursuivre, alors que l'adjoint et le conseil municipal se sont refusés à le faire.

2° Que MM. Bonduel frères ont procédé depuis vingt ans de la même manière, avec l'assentiment des maires qui se sont succédés.

3° Que cet usage de ne pas payer, lors de la production mais seulement à l'époque de la consommation dans la commune, est général, et que dès lors MM. Bonduel sont d'une entière bonne foi.

Le tribunal remet à huitaine pour la plaidoirie de Me Boyer-Chammart, l'éminent avocat qui défend l'ancien maire de Roncq. MAITRE CARRÉ.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Présidence de M. PAUL

Audience du jeudi 1er mars

Affaire Béchamp

Le tribunal a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire Béchamp.

Il déboute M. Béchamp de sa demande et donne droit aux Facultés catholiques.

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du 1er mars 1888.

Présidence de M. HENRY TERNYNCK.

Le déchargement des bâteaux le dimanche

Sur l'action en dommages-intérêts intentée par M. F..., négociant en bois, à un bâtelier qui avait refusé de laisser procéder au déchargement de son bateau un dimanche, le Tribunal a décidé, par son jugement de ce jour, que, s'il s'opère à Roubaix des déchargements de bateaux le dimanche, il n'en résulte pas que l'usage soit tellement général qu'il ait force de loi.

Le tribunal dit encore que le contrat prévoyant pour le déchargement un délai de 10 jours ouvrables l'usage ne peut pas prévaloir, d'autant plus que, dans l'espèce, M. F.. avait refusé de compter le dimanche parmi ces jours ouvrables.

En conséquence le Tribunal a débouté M. F... de sa demande en ce qui concernait le refus du batelier de décharger son bateau le dimanche,

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mercredi 29 février

Présidence de M. le conseiller HIBON.

Ministère public : M. BLONDEL, avocat général.

2e affaire. — **Banqueroute frauduleuse à Lille**

Les accusés sont : 1° Jacques-Lucien Boët, âgé de 51 ans, né à Lyon, le 6 février 1837, ancien négociant à Lille; 2° Hippolyte Gorsse, né dans l'arrondissement d'Aubusson (Creuse), le 25 février 1862, âgé par conséquent, de 26 ans et employé de commerce à Lille.

Les faits sont ainsi exposés par l'accusation : Par jugement du 26 octobre dernier, le tribunal de commerce de Lille a déclaré la faillite de Lucien Boët, bimbelotier à Lille. La date de la cessation de paiements a été reportée définitivement au 5 octobre. L'actif s'élève à 3,223 fr. 20 qui seront absorbés par les frais de faillite, les contributions et les privilèges du propriétaire et des employés. Le passif chirographaire, connu à ce jour, s'élève à 41,428 fr. 99 dus pour marchandises livrées en juillet, août, septembre et octobre 1887.

Cette somme de 41,428 fr. aurait été détournée par Boët qui paraît avoir établi un déballage à Lille, en vue de tromper ses fournisseurs. En effet, au début, c'est-à-dire dans le premier semestre de l'année dernière, son commerce ayant prospéré, il en profita pour se faire livrer, principalement en septembre et octobre, une quantité considérable de marchandises payables en octobre et novembre et il quitta Lille le 14 octobre, après avoir fait expédier une grande partie de ces marchandises dans diverses directions, sous des noms supposés.

Après son départ, Gorsse, son principal employé, aurait même continué à expédier des marchandises de plusieurs cotés, notamment trois caisses d'articles de Paris sous le nom de Leclercq, en gare d'Amiens, et deux caisses au nom de Hairiet, restées en consigne à la gare de Lille.

Il correspondait avec son patron. Une lettre adressée par lui à ce dernier a été trouvée par le syndic, sur le bureau. Dans cette lettre il écrit : « Je n'ose pas vous expédier les marchandises dernièrement arrivées. Si cependant vous l'exigez, il sera toujours temps; elles sont en sûreté ». Cela démontre, d'après l'accusation, la complicité de Gorsse.

Celui-ci aurait, deux jours avant la faillite, dit à l'employé Leclercq que son patron lui avait promis de le récompenser s'il réussissait. Gorsse aurait, le 21 octobre, prêté serment devant M. le juge de paix qu'il n'y avait aucun détournement de marchandises et qu'il ignorait la résidence de Boët, alors qu'il avait, le 19, reçu une lettre de lui. Il aurait enfin pris la fuite dès que le syndic eut en sa possession la lettre qu'il écrivait lui-même à son patron.

Boët et Gorsse furent, tous deux, arrêtés à Paris, Boët a déclaré et reconnu qu'en quittant Lille, il a emporté avec lui, à Rouen, 6 ou 7000 fr. de marchandises et fait remettre à une femme le produit des recettes faites à la foire de Douai; mais il ne pourrait justifier de l'emploi du surplus des marchandises.

Il serait aussi en état de banqueroute simple, notamment pour n'avoir tenu ses livres de commerce que d'une façon incomplète et irrégulière et pour avoir omis de déposer son bilan dans les trois jours, conformément à la loi.

Gorsse prétend n'avoir agi que sur les ordres de son patron et avoir ignoré les agissements criminels de celui-ci. Le ministère public soutient, comme on l'a vu, que ses actes, ses écrits et les déclarations des autres employés témoignent du contraire.

Sur la promesse du beau-frère de Boët, de les désintéresser, quelques-uns de ses créanciers ont retiré leur plainte. Plusieurs y ont persisté.

Boët a déjà subi deux condamnations correctionnelles dont une pour abus de confiance. Gorsse a été déclaré en faillite, à Lyon, en 1886.

Défenseurs : Mes D'Hooghe et Brackers d'Hugo.

Boet est condamné à trois ans de prison, Gorisse est condamné à trois ans de prison.

Audience du jeudi 1er mars

Présidence de M. le conseiller HIBON

Ministère public : M. DE SAVIGNON, avocat-général

1re affaire. — **Incendie d'une meule à Saint-Amand-les-Eaux**

Charles-Henri Prud'homme, âgé de 33 ans, est un sujet belge expulsé de notre pays. Il arriva le 24 janvier de cette année, sur le territoire de Saint-Amand-les-Eaux, après avoir erré pendant un certain temps, dans les départements du Nord de la France.

A 400 mètres environ de la ville, il entra dans un champ où se trouvaient trois meules de foin et mit le feu à l'une d'elles, vers minuit, sous prétexte de se venger d'être repoussé par tous ceux à qui il demandait asile.

Dès que la meule fut en feu, il s'en alla et arriva à Valenciennes, vers six heures du soir. Il se rendit immédiatement à la gendarmerie où il fut arrêté, après avoir spontanément raconté son crime de la nuit précédente.

L'accusé a des antécédents déplorables. Il n'a pas subi moins de vingt-six condamnations pour abus de confiance, outrage aux agents, filouterie, vagabondage, infraction à un arrêté d'expulsion.

Prudhomme est condamné à huit ans de travaux forcés.

Défenseur, Me Dubuisson.

2e affaire. — **Affaire de mœurs**

L'accusé Henri-Joseph Oote est né à Hermès (Belgique), le 7 novembre 1837. Il a donc 50 ans. Il est chapelier à Dunkerque.

Oote est acquitté. Défenseur, Me Duhem.

3e affaire. — **Affaire de mœurs**

L'accusé Auguste Verstraete, ouvrier-peintre à Roubaix, est né en 1866, à Iseghem (Belgique). Il a donc 21 ans?

4e affaire. — **Affaire de mœurs**

L'accusé Iréné-Joseph Roland, comptable à Valenciennes, est né dans cette ville, le 6 octobre 1864, et, par conséquent, âgé de 23 ans.

NORD

Nos représentants au Parlement. — On annonce de Paris que M. le général de Freycinet, député du Nord, est actuellement assez gravement atteint d'une bronchite.

Un grand nombre de faux billets de Banque sont en ce moment en circulation. Voici un moyen pour reconnaître les vrais des faux :

Chaque billet porte deux numéros répétés deux fois. Supposons que l'un de ces numéros soit 1,022 et que la lettre qui l'accompagne soit M. et l'autre numéro soit 257. On multiplie 1,022 par 100, ce qui donne le nombre de 102.100 que l'on divise par 4, soit 25.550.

Ensuite, on cherche quel est le nombre qui représente la lettre M dans l'alphabet en commençant par la fin et en remontant; on trouve que ce nombre est 14. De 25.550, on déduit 14, et il reste 25.536, que l'on fait suivre du numero 257. On doit trouver alors le nombre de 25.536.257 entre la signature du caissier principal et celle du secrétaire général.

Fourmies. — La distribution de la Chambre comprend le projet de construction d'une nouvelle ligne de chemin de fer entre Maubeuge et Fourmies.

BELGIQUE

Mouscron. — *Vol d'une chèvre.* — Ce sont les gendarmes Muys et Baeyens, envoyés pour faire l'enquête, qui arrêtèrent les nommés Dewilde et Vandamme, l'un au *Pont vert* et l'autre près de la Gare encore porteur de la viande qu'il cherchait à vendre.

— *Concert du Cercle des XV.* — Dimanche prochain, le Cercle des XV donnera une soirée dramatique dans la salle de l'école des garçons, rue des Brasseurs.

En voici le programme : 1° Romance; 2° *Le célèbre Vergeot*, vaudeville en 1 acte; 3° Chansonnette; 4° *Un Procès en séparation*, opérette; 5° Romance; 6° Chansonnette comique; 7° *Le Beau-Père*, comédie en 1 acte.

Menin. — *Triste accident.* — Un nommé Jean Depraeter qui passait dans la rue de Courtrai, qui est très étroite, avec un chariot chargé de lin brut glissa sous les roues qui lui passèrent sur le corps.

La victime transportée d'urgence à l'hôpital est dans un état très grave, il a pu recevoir néanmoins les derniers sacrements.

Jean Depraeter, âgé de 60 ans est depuis longtemps au service de M. Deruelles, cultivateur à Annappes, canton de Lannoy.

La Chambre a continué, hier après-midi, la discussion du budget des chemins de fer, MM. Delcour et Thonissen ont défendu le nouveau règlement de M. Vandenpeereboom sur les ingénieurs. M. D'Andrimont a réclamé, l'éclairage électrique des gares; M. de Pitteurs a critiqué l'organisation des trains légers tandis que M. Snoy examinait des questions locales.

Accident à la station d'Ans. — Le garde-excentrique Bourdoux a été victime d'un horrible accident, mardi 28 courant. Ayant entendu le sifflet d'un train venant de Liège, Bourdoux le sortit de sa cabine, afin de se rendre compte de la direction que le train prenait. Malheureusement il fut renversé par le train postal venant de Bruxelles. Trois heures après il expirait.

Un gros procès. — Il est bruit dans le monde des affaires d'un gros procès qui serait intenté à l'Etat libre du Congo, à propos de l'emprunt. Nous disons un gros procès.

Bruges. — M. Adolphe Declercq a été élu hier sans lutte, représentant de l'arrondissement de Bruges, par 1534 voix.

Patronage des prisonniers. — La Belgique, qui ne manque jamais de prendre des initiatives quand il s'agit d'œuvres sociales, vient de donner le jour à une œuvre éminemment morale et charitable.

On connaît la situation malheureuse des condamnés, une fois sortis de prison. Le maigre pécule qu'on leur remet à leur sortie, et qui constitue le *fond de réserve* pris sur le produit de leur travail, est dissipé en quelques jours; l'ouvrage est difficile à trouver — surtout pour eux — et alors vient la misère, mauvaise conseillère. Qu'ils retombent dans leurs anciennes fautes, qu'ils volent de nouveau pour se procurer du pain, il n'y a point là de quoi s'étonner.

Ce qui prouve qu'ils prennent la prison comme un lieu de refuge c'est que les prisons sont peuplées de récidivistes.

Ce résultat va évidemment à l'encontre du but même de la peine, qui est l'amendement du coupable.

Le moyen d'y remédier est d'établir des relations entre le détenu et des personnes dévouées qui, après s'être attiré sa confiance par des visites à la prison, chercheront, lorsque sa peine sera expirée, à lui procurer un emploi, et l'aideront de leurs conseils. A la prison l'influence de l'aumônier, au point de vue moral et religieux, est considérable, mais c'est surtout à la sortie qu'il ne faut pas abandonner à eux-mêmes les prisonniers.

Tel est le but d'une société de patronage, dont M. Fernand Théry, professeur à l'Université de Liège, vient de prendre l'initiative, et dont tous dissentiments politiques et religieux sont soigneusement écartés.

Le comité se composera de vingt-quatre membres, pris moitié parmi les catholiques, moitié parmi les libéraux, sous la présidence d'honneur de M. Emile de Laveleye.

Cette société a un double but : 1° visiter les prisonniers et leur apporter les conseils et les encouragements nécessaires à leur amendement; 2° prendre des mesures pour faciliter en faveur des détenus libérés la transition de la peine à la vie ordinaire, en leur procurant du travail, des outils et même des ressources pour vivre.

C'est une œuvre non seulement charitable mais réclamée par un intérêt social considérable.

L'industrie de la pêche dans la mer du Nord. — La commission nommée pour examiner la situation de la pêche dans la mer du Nord, les causes et les effets des conflits qui se produisent entre pêcheurs anglais et belges, a tenu hier une séance à Ostende, sous la présidence de M. le chevalier Rozette, gouverneur de la province.

Un public nombreux, comprenant des pêcheurs, armateurs et autres intéressés à l'industrie de la pêche, y assistait. On remarquait aussi la présence de M. le consul général d'Angleterre, de résidence à Anvers, et de M. le secrétaire de la commission anglaise d'enquête.

Cette première séance a été consacrée à l'audition des pêcheurs, dont beaucoup ont abandonné le métier en voyant que même devant les tribunaux belges les pêcheurs belges avaient toujours tort.

Cette séance a produit un salutaire effet sur l'esprit des pêcheurs, charmés d'avoir pu exposer leurs griefs en toute liberté.

ETAT-CIVIL ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du 29 février.* — Albert Huvenne, rue d'Alger, rue d'Alger, 160. — Germaine Vandoorselaere, rue de Rohan, 19. — Jeanne Lezy, rue Daubenton, 38. — Hélène Mordarcq, rue de l'Alouette, cour Lepers, 35. — Julia Legrand, rue du Moulin, 121. — Florimond Duquesne, Hôtel-Dieu. — Adolphe Vandenbergh, rue de la Liberté, 3. — Rachel Demulder, Place du Trichon, cour Dutilleul, 7. — Edouard Ruch, rue des Longues-Haies, 2e cour Roussel, 10. — Marie Bambrugge rue de Mouveaux, 22. — Vital Livian, rue de Soubise, cour Saint-Jean, 19. — Maria Hertelet, rue de Lannoy, cour Duferment, 13. — Jeanne Parent, rue de la Malcisterie, maisons Coudonnier. — Victor Vanderghem, rue Jaart, 54. — *Déclarations de décès du 29 février.* — Casimir Lannoy, 16 ans, rentier, rue des Anges 43. — Deneuville, présenté sans vie, rue d'Iéna, 56. — Gervais Deroo, 2 ans, rue Thècle, maisons Dubar, 22. — Julie Donnez, 67 ans, batelière, quai de Dunkerque. — Jacques Vergin, 75 ans, sans profession, rue des Fondeurs, 4. — Théodore Valentin, 58 ans, propriétaire, rue du Collège. — Jean-Baptiste Lepers, 45 ans, cabaretier, Hôtel-Dieu. — Charlotte Leclercq, 66 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Zénaïde Roos, 1 an, rue Bayart, 25. — Marie Boitel, 83 ans, ménagère, rue de l'Epeule, cour Piat, 2.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 29 février* — Henri Malfait, rue des Carliers. — Henri Dedoncker, rue de la Latte. — Paul Myile, rue des Piats. — Maria Vrieyen, rue du Nord. — Leon Cornet rue de Tournai. — Zoé Arenanca, au Blanc-Seau. — Camille Qartier, rue Saint-Roch. *Déclarations de décès du 29 février.* — Jules Coucke, 1 an 1 mois, Pierre Bleue. — Charles Vanhoutte, 51 ans, pont de Neuville. — Pierre Boucourt, 67 ans 8 mois fileur, boulevard Gambetta. — Adolphine Fourr 2, 50 ans, sans profession, rue de la Blanche Porte. — Blanche Demarcke, 2 ans 9 mois, rue de la Blanche Porte. — Ernest Debels, 2 mois 18 jours, rue des Parvenus

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 29 février.* — Angèle Degryse, Centrale. — Guillaume Vervack, Centrale. — Henri Ramon, rue Saint-André. — Marie Derwalle, rue de Boustecque. — Georges David, rue Basse. — *Déclarations de décès du 29 février.* — Pharai de Vuylsteeke, 14 mois, Mon. — Romanie Bels, 22 ans, Centrale. — Adrien Ligman, 1 an, Bourg.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille RÉQUILLART-DESAINT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur François-Joseph RÉQUILLART, président du Conseil de fabrique de la paroisse Saint-Martin, ancien membre du Conseil municipal, ex-vice-président du Bureau de bienfaisance, ancien administrateur de l'Hospice et de l'Hôpital et ex-administrateur de la Caisse d'épargne, veuf de Dame Apolline DESAINT, décédé à Roubaix, le 1er mars 1888, dans sa 88e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 4 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 5 du dit mois, à 10 heures 1/4, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le samedi 3, à 4 heures 3/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Pays, 22.

Les amis et connaissances de la famille VALENTIN-FOYEAU qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Auguste-Théodore-Joseph VALENTIN, décédé à Roubaix, le 29 février 1888, dans sa 54 année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en